



Traité Pessa'him

Michna 3 - Chapitre 5

ה,ג שחטו שלא לאוכליו ושלא למנויו, לערלים
ולטמאים--פסול; לאוכליו ושלא לאוכליו, למנויו ושלא למנויו,
למולים ולערלים, לטהורים ולטמאים--כשר. שחטו קודם
חצות--פסול, שנאמר בו "בין הערביים" (שמות יב, ו; ויקרא
כג, ה; במדבר ט, ג). שחטו קודם לתמיד, כשר--ובלבד שיהא
אחר ממרס בדמו, עד שיזרק דם התמיד; ואם נזרק, כשר.

Si on a fait l'abattage à l'intention de ceux qui n'en consommeront pas ou pour ceux qui n'avaient pas été prévus dans le compte, ou pour des incirconcis, ou pour des personnes impures, [le sacrifice] n'est pas valable. [S'il en a fait l'abattage à la fois] pour ceux qui en consommeront et pour ceux qui n'en consommeront pas, ou pour ceux qui sont prévus dans le compte et pour ceux qui ne le sont pas, ou pour les circoncis et les incirconcis, ou encore [à la fois] pour des personnes impures et des personnes pures, il est valable. S'il en a fait l'abattage avant la mi-journée, il n'est pas valable car il est (Chémot 12,6) : « On l'immolera dans l'après-midi ». S'il en a fait l'abattage avant l'offrande quotidienne de l'après-midi, il est valable, à condition qu'un autre remue le sang jusqu'au moment où on aspergea le sang de l'offrande quotidienne de l'après-midi ; et si l'aspersion a été faite, elle est valable.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions